

Xylella fastidiosa : comment se conformer au droit européen ?

Une nouvelle réunion (Cropsav) s'est tenue hier à la préfecture pour déterminer la stratégie à mettre en œuvre sur l'île pour lutter contre la bactérie tueuse de plantes. Et surtout, pour respecter les réglementations européennes

Que faire quand l'Union européenne applique une réglementation dont une majorité s'accorde à dire qu'elle n'est pas adaptée mais qu'il faut suivre, au risque de sanctions très pénalisantes ?

Ce dilemme était au cœur de la réunion du Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (Cropsav) tenu hier à Ajaccio. Une vingtaine de personnes (producteurs, oléiculteurs, pépiniéristes, syndicats agricoles, chambre de l'agriculture, Inra, etc.) étaient présentes.

Lors du dernier Cropsav végétal, le 16 novembre, les producteurs et pépiniéristes étaient repartis très insatisfaits de la proposition formulée par le préfet pour se conformer à la réglementation européenne qui implique l'arrachage de tous les végétaux hôtes sur une surface de 3 ha autour de chacun des foyers contaminés. Des mesures d'éradication difficilement applicables sur une île couverte de maquis.

L'État souhaite demander une modification des textes européens pour passer le Sud de l'île (qui compte 293 foyers contre 17 en Haute Corse) en zone d'enrayement, à l'exemple des Pouilles. Mais l'enrayement implique l'interdiction d'exportation et de plantation des plantes hôtes telles que l'immortelle et l'amandier. D'où la levée de boucliers des pépiniéristes,



La nécessité de protéger l'île des sous-espèces Pauca et Fastidiosa, de renforcer les contrôles d'entrée de végétaux et de mettre en place une zone d'enrayement a été discutée hier à la préfecture.

/ PHOTO PIERRE-ANTOINE FOURNILL

tes, des producteurs d'immortelles et des agriculteurs.

Une position très dure

Hier, le préfet Bernard Schmeltz a d'entrée rappelé le principe de réalité. *"La récente découverte en Espagne de la sous-espèce fastidiosa (tueuse de vignes), a tétanisé tout le monde. Nous ne sommes pas dans une ambiance qui incite à une approche laxiste. L'UE est désormais dans un princi-*

pe de précaution maximal". Le représentant du ministère de l'agriculture chargé de négocier auprès de la commission européenne, Alain Tridon, était présent hier pour expliquer en détail les contraintes du droit communautaire et le risque de sanctions (fermeture des marchés). *"Nous sommes venus pour chercher les voies du possible. Il y a actuellement une position très dure",* explique-t-il. Et ce malgré les incertitudes scientifiques sur l'évolution de la xylel-

la. En février, des experts européens sont attendus pour une nouvelle évaluation de la situation en Corse. Un consensus doit donc être rapidement trouvé. Les représentants de l'État ont avancé l'idée d'aménagements pour planter certaines plantes telles que les immortelles dans la zone d'enrayement. Tandis que Monique Meunier, représentant les pépiniéristes, ainsi que les jeunes agriculteurs, plaident pour impliquer l'ensemble de l'île en zone

d'enrayement et ne pas isoler le Sud. L'exécutif, représenté par Agnès Simonpietri ne rejette pas l'idée d'enrayement. Mais la présidente de l'Office de l'environnement de la Corse avançait la nécessité de trouver une cohérence qui n'impliquerait pas de dérogations et d'aménagements mais un régime d'ensemble : *"Pourquoi interdire la plantation d'immortelles quand cette interdiction ne se justifie pas ? La France craint d'être mise au ban de l'UE en raison d'un ré-*

Comment nous protéger ?

Les États membres veulent se protéger de la xylella, la Corse aussi. Car si l'île est atteinte par la souche multiplex, elle est pour l'heure indemne de la sous-espèce pauca, tueuse d'oliviers. Les oléiculteurs ainsi que l'exécutif ont interpellé l'État sur les nombreuses dérogations accordées au décret de 2015 sur l'interdiction d'entrée de végétaux hôtes (sensibles à la bactérie). Réponse de Bernard Schmeltz : *"Le décret est toléré par Bruxelles de façon plus implicite qu'explicite".* D'où les dérogations accordées. Des pistes pour limiter ces dernières sans attirer les foudres de Bruxelles ont été évoquées hier et feront l'objet d'une nouvelle réunion.

glement qui n'est pas applicable chez nous."

De prochaines réunions de travail sont prévues pour trouver un consensus. Avant le retour des commissaires européens en Corse.

CAROLINE MARCELIN